

**COMMUNE
DE
VALDALLIERE**

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois,
Le 18 décembre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 décembre
2023, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel
de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric
BROGNIART, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 57

Nombre de votants : 36
Présents : 31
Pouvoirs : 5
Excusés : 5
Absents : 16

**DELIBERATION
N° 2023-1218-01**

OBJET :
Travaux Bocagers à rôle
hydraulique

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel				X HAMEL F	MAZIER Valérie	X			
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel			X		BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah		X		
VAN ROMPU Riet		X			PRESLES				
BURCY					BACHELOT Isabelle			X	
DOUCHIN Nicolas	X				ANGOT Michel			X	
CHANU Hervé	X				RENE DIT DEROUVILLES		X		
DELAHAYE Olivier		X			RULLY				
CHENEDOLLE					LEGER Sébastien	X			
FERGANT Françoise	X				CHANU Caroline	X			
HUET Cédric		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
LABROUSSE Rémi	X				CHAPET Brigitte	X			
LEVALLOIS Elodie		X			BERTHOUT Julie	X			CHANU C (4e point)
ESTRY					VASSY				
LOUIS Gilbert	X				GUETTIER Mickaël	X			
LARONCHE Vanessa	X				ANGENEAU Jean-Paul			X	THERIN L
LENAIN Didier	X				ASSELIN Sylvie			X	BROGNIART F
SCOLA Sabrina				X LOUIS G	DAL MASO Jérémie		X		
MALECOT-GALLOIS M	X				FERREIRA Cécilia		X		
LA ROCQUE					GERMAIN Gilles	X			
WIELGOSIK Frédéric	X				HELAINÉ Céline		X		
OLIVIER Damien		X			HUARD Iaëtitia			X	
LE DESERT					THERIN Laurent	X			
MASSON Christophe				X CHAPET B	SPITZA Jean-François	X			
MARÇAIS Christelle		X			VIESSOIX				
LE THEIL BOCAGE					LERESTEUX Laëtitia	X			
ALLAVENA Didier	X				GRAVE Francis	X			
BRU Noëlle		X			PICACHE Alexandra		X		
JOSSE Sandrine		X			POUJON Patrick			X	
MONTCHAMP					SILLERE Michel	X			
FAUCON Gilles	X				BARBEY Alexandre		X		
DAUPRAT Marie-F	X								

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Anne-Marie FABIEN est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023-1218-01

OBJET : Travaux bocagers à rôle hydraulique.

Le 6 novembre des échanges ont eu lieu sur un éventuel partenariat entre la commune de VALDALLIERE et l'Intercom de la Vire au Noireau sur les travaux bocagers à rôle hydraulique.

Au cours de ces échanges il a été rappelé :

- Le souhait de la commune de recentrer son programme de plantation vers les exploitations agricoles (tout en préservant la possibilité de plantation pour les particuliers) dans la perspective des programmes de plantation 2024-2025 et 2025-2026 qui se dérouleront sur les sous bassins versants du Rully et de la Diane (communes déléguées de RULLY et BERNIERES LE PATRY).
- Le souhait de la commune de travailler sur le rôle hydraulique du bocage notamment par la réalisation de l'étude du CPIE qui couvre 2 zone géographiques (sous bassins versant du Rully et de la Diane et Sous bassins versants Allière amont et moyenne).

Des échanges techniques et financiers ont eu lieu sur le rôle primordial du talus pour maîtriser le ruissellement et l'érosion. La création d'un talus présente un surcoût important pour la commune maître d'ouvrage, ce qui constitue un frein au développement de ce type de travaux.

Au titre de la compétence GEMAPI exercée par l'Intercom de la Vire au Noireau, la commission « petit cycle de l'eau » a débattu d'un partenariat IVN – VALDALLIERE qui se caractériserait de la manière suivante :

- **Type de travaux** : création de talus bocagers à rôle hydraulique (GEMAPI)
- **Lieu** : commune de Valdallière
- **Maîtrise d'œuvre des travaux** (rencontre des agriculteurs et suivi des travaux) :

Commune de Valdallière

- **Maîtrise d'ouvrage des travaux** : (règlement des factures liées aux travaux, gestion des subventions, gestion du marché de travaux) : Intercom de la Vire au Noireau,
- **Assistance technique de l'Intercom de la Vire au Noireau** auprès de la commune de Valdallière sur le rôle hydraulique du talus (diagnostic et travaux)
- **Subventions mobilisables** : 80% de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- **Financements IVN** : 20% - Taxe GEMAPI
- **Exemple de budget chiffré** : 4 kilomètres de talus bocagers à rôle hydraulique = 50 000 Euros TTC soit 10 000 Euros à la charge de l'IVN,

Les élus de la commission ont reçu favorablement cette proposition de partenariat. Avant de continuer à travailler sur ce sujet, ils souhaitent cependant que le conseil municipal de VALDALLIERE se prononce sur ce partenariat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

Contre	Abstention	Pour
5	0	31

- **APPROUVE** ce partenariat.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le secrétaire de séance,
Anne-Marie FABIEN



Le Maire,
Frédéric BROGNIART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20231218-D-2023-1218-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023
Affichage : 20/12/2023



**COMMUNE
DE
VALDALLIERE**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois,
Le 18 décembre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 décembre
2023, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel
de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric
BROGNIART, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 57

Nombre de votants : 36
Présents : 31
Pouvoirs : 5
Excusés : 5
Absents : 16

**DELIBERATION
N° 2023-1218-02**

OBJET :

**Finances
-
Décision Budgétaire
Modificative N°7**

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel				X HAMEL F	MAZIER Valérie	X			
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel			X		BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah		X		
VAN ROMPU Riet		X			PRESLES				
BURCY					BACHELOT Isabelle			X	
DOUCHIN Nicolas	X				ANGOT Michel			X	
CHANU Hervé	X				RENE DIT DEROUVILLES		X		
DELAHAYE Olivier		X			RULLY				
CHENEDOLLE					LEGER Sébastien	X			
FERGANT Françoise	X				CHANU Caroline	X			
HUET Cédric		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
LABROUSSE Rémi	X				CHAPET Brigitte	X			
LEVALLOIS Elodie		X			BERTHOUT Julie	X			CHANU C (4e point)
ESTRY					VASSY				
LOUIS Gilbert	X				GUETTIER Mickaël	X			
LARONCHE Vanessa	X				ANGENEAU Jean-Paul			X	THERIN L
LENAIN Didier	X				ASSELIN Sylvie			X	BROGNIART F
SCOLA Sabrina				X LOUIS G	DAL MASO Jérémie		X		
MALECOT-GALLOIS M	X				FERREIRA Cécilia		X		
LA ROCQUE					GERMAIN Gilles	X			
WIELGOSIK Frédéric	X				HELAINE Céline		X		
OLIVIER Damien		X			HUARD Iaëtitia			X	
LE DESERT					THERIN Laurent	X			
MASSON Christophe				X CHAPET B	SPITZA Jean-François	X			
MARÇAIS Christelle		X			VIESSOIX				
LE THEIL BOCAGE					LERESTEUX Laëtitia	X			
ALLAVENA Didier	X				GRAVE Francis	X			
BRU Noëlle		X			PICACHE Alexandra		X		
JOSSE Sandrine		X			POUPION Patrick			X	
MONTCHAMP					SILLERE Michel	X			
FAUCON Gilles	X				BARBEY Alexandre		X		
DAUPRAT Marie-F	X								

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Anne-Marie FABIEN est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023-1218-02

OBJET : Finances : décision Budgétaire Modificative N°7.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu le budget de la commune ;

Afin de régulariser les écritures d'amortissement pour l'année 2023, il convient de prévoir la décision modificative suivante :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Divers	6228(011)	20 000,00		
Dot. amort. immos incorporelles			6811(042)	20 000,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		20 000,00		20 000,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES		20 000,00		20 000,00
FCTVA	10222(10)	20 000,00		
Autres bâtiments publics			281318(040)	20 000,00
RECETTES - INVESTISSEMENT		20 000,00		20 000,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** la décision modificative telle que présentée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le secrétaire de séance,
Anne-Marie FABIEN



Le Maire,
Frédéric BROGNIART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20231218-D-2023-1218-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Affichage : 20/12/2023

**COMMUNE
DE
VALDALLIERE**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois,
Le 18 décembre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 57

Nombre de votants : 36
Présents : 31
Pouvoirs : 5
Excusés : 5
Absents : 16

**DELIBERATION
N° 2023-1218-03**

OBJET :

Finances

Durée d'amortissement
des immobilisations

Modifie la délibération N°
2022-1205003 du 5
décembre 2022

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel				X HAMEL F	MAZIER Valérie	X			
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel			X		BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah		X		
VAN ROMPU Riet		X			PRESLES				
BURCY					BACHELOT Isabelle			X	
DOUCHIN Nicolas	X				ANGOT Michel			X	
CHANU Hervé	X				RENE DIT DEROUVILLES		X		
DELAHAYE Olivier		X			RULLY				
CHENEDOLLE					LEGER Sébastien	X			
FERGANT Françoise	X				CHANU Caroline	X			
HUET Cédric		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
LABROUSSE Rémi	X				CHAPET Brigitte	X			
LEVALLOIS Elodie		X			BERTHOUT Julie	X			CHANU C (4e point)
ESTRY					VASSY				
LOUIS Gilbert	X				GUETTIER Mickaël	X			
LARONCHE Vanessa	X				ANGENEAU Jean-Paul			X	THERIN L
LENAIN Didier	X				ASSELIN Sylvie			X	BROGNIART F
SCOLA Sabrina				X LOUIS G	DAL MASO Jérémie		X		
MALECOT-GALLOIS M	X				FERREIRA Cécilia		X		
LA ROCQUE					GERMAIN Gilles	X			
WIELGOSIK Frédéric	X				HELAINÉ Céline		X		
OLIVIER Damien		X			HUARD Laëtitia			X	
LE DESERT					THERIN Laurent	X			
MASSON Christophe				X CHAPET B	SPITZA Jean-François	X			
MARÇAIS Christelle		X			VIESSOIX				
LE THEIL BOCAGE					LERESTEUX Laëtitia	X			
ALLAVENA Didier	X				GRAVE Francis	X			
BRU Noëlle		X			PICACHE Alexandra		X		
JOSSE Sandrine		X			POUPION Patrick			X	
MONTCHAMP					SILLERE Michel	X			
FAUCON Gilles	X				BARBEY Alexandre		X		
DAUPRAT Marie-F	X								

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Anne-Marie FABIEN est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023-1218-03

OBJET : Finances : durée d'amortissement des immobilisations.

Modifie la délibération N° 2022-1205003 du 5 décembre 2022.

Monsieur le Maire rappelle que les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants sont tenues d'amortir. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

L'assemblée délibérante peut fixer un seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent en un an.

Il est ainsi proposé d'amortir en 1 an les biens dont la valeur est inférieure à 300 € TTC.

Pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2024, Monsieur le Maire propose les durées d'amortissement suivantes :

BIENS DONT LA VALEUR EST INFERIEUR A 300 € TTC	1 an
--	------

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	DUREES
Frais Urbanisme PLU (202)	10
Frais d'études (203)	5
Subventions d'équipement organismes publics (204)	15
Logiciels (205)	2

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	DUREES
Véhicules (21828)	5
Mobilier (21841 et 21848)	10
Matériels technique (2158)	6
Matériels de bureau électrique et électronique (2184)	5
Matériels informatique (21831 et 21838)	4
Matériels téléphonie (2185)	4
Matériels classique (2188)	10
Coffre-fort (2188)	20
Equipements cimetièrre (21316)	10
Installations et appareils de chauffage (2135)	10
Appareils de levage - ascenseurs	20
Equipements de garage et atelier (2135)	10
Equipements de cuisine (2135)	10
Equipements sportif (2135)	10
Installations de voirie (2151 et 2152)	20
Plantations (2121)	20

Autres agencements et aménagements de terrain (2128)	20
Bâtiments légers - abribus - abri (2135)	10
Agencements et aménagements de bâtiments (2135)	15
Bâtiments chaufferies (21318)	30
Matériels incendie (21561 et 21568)	10

L'amortissement sera calculé selon le mode linéaire au prorata temporis

Les biens acquis après le 31 octobre sont tous amortis à partir de N+1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité** des membres présents :

- **ADOpte** les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le secrétaire de séance,
Anne-Marie FABIEN



Le Maire,
Frédéric BROGNIART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20231218-D-2023-1218-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Affichage : 20/12/2023

